

DECISION

N° 2026/312/DEC/4.2

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer un contrat avec Etienne PRIGENT – 9 rue des Chantiers – 76470 LE TREPORT pour le montage et la régie du spectacle de Jeanfi Janssens qui se tiendra le 11 octobre 2026 à la salle Michel Audiard.

DECIDE :

Article 1^{er} - Un contrat est passé avec Etienne PRIGENT – 9 rue des Chantiers – 76470 LE TREPORT pour le montage et la régie du spectacle de Jeanfi Janssens qui se tiendra le 11 octobre 2026 à la salle Michel Audiard.

Article 2 – Le montant de la rémunération brute, réglé via le GUSO, sera de :

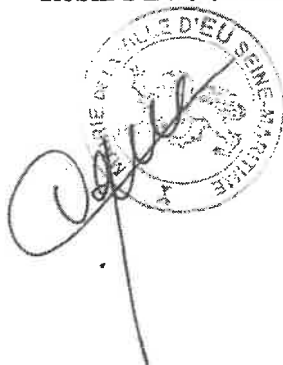
- 158.41 euros pour 9 octobre 2026 : montage du spectacle
- 198 euros pour 11 octobre 2026 : jour du spectacle

L'employeur cotisera aux différents organismes sociaux de la profession.

Article 3 – Monsieur le Trésorier et Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de ville, le huit octobre deux mil vingt six

Le Maire de la Ville d'Eu,
Robin DEVOGELAERE



Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le

SLOW

ID : 076-217602556-20261008-2026312DEC-CC